

A la Région wallonne, les élections du 13 juin 2004 ont permis une majorité socialiste-centriste. Les socialistes, avec 34 sièges et 37% des votes valables confirmaient leur domination du champ politique wallon tandis que les centristes, avec 14 sièges et 17% des votes valables se trouvaient derrière le MR (20 sièges, 24% des votes valables), deuxième parti de Wallonie depuis 1999. Ecolo, avec 8,5% des votes valables répartis sur toute la Wallonie n'obtenait que 3 sièges alors que le Front national avec 8,19% des votes valables concentrés surtout en Hainaut, obtenait 4 sièges.

Avant de rentrer dans une réflexion sur le gouvernement wallon, il semble intéressant de mettre ces élections dans une perspective historique à court terme. Nous constituons une série à partir de données disparates, certes, mais qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des comportements électoraux depuis une quinzaine d'années. De façon à mieux relativiser les résultats électoraux, on peut introduire le calcul du pourcentage des non votants, c'est-à-dire des votes blancs et nuls additionnés des absents au vote. Cette catégorie des non votants forme un bloc relativement stable depuis 1919 et l'existence d'une partie non élisante du corps électoral est ainsi rappelée. On constate que, pour les provinces wallonnes, le choc de 99 pour le PS, pour le PSC de l'époque et inversement pour Ecolo constitua le grand changement. Le paysage est largement dominé par le PS qui n'est qu'approché par le PRL en 99 à 3,6 % près. La place de second change sur la décennie tandis qu'Ecolo varie autour de 9,9% en moyenne. Pendant ce temps, l'extrême droite semble faire une procession d'Echternach deux pas en avant (en 94 et en 2004), un pas en arrière certes mais obtient une moyenne de 4,5% inquiétante sur l'ensemble puisque la progression est sensible par rapport à la décennie quatre-vingt.

%Wallonie	Ch. 91	Prov. 94	ChF 95	Ch F 99	Prov 2000	ChF 2003	RW 2004
PS	32,6%	29,8%	27,95%	23,8%	30,5%	30,4%	30,85%
MR	16,6%	17,4%	19,83%	20,2%	20,1%	23,7%	20,30%
CDH	19,0%	19,6%	18,68%	13,7%	16,1%	12,8%	14,72%
ECOLO	12,4%	8,2%	8,56%	14,9%	12,2%	6,2%	7,12%
EXTRDR	1,3%	6,0%	5,08%	4,4%	2,4%	5,3%	7,30%
AUTRES	2,0%	2,8%	2,82%	4,5%	4,0%	5,1%	3,28%
non votants	16,2%	16,2%	17,08%	18,5%	14,9%	16,4%	16,43%

Sur base de ces résultats, le gouvernement wallon a été formé entre deux partenaires largement inégaux, 3 ministres CDH et 6 PS. La déclaration de politique régionale annonce les intentions de ce gouvernement

(http://gov.wallonie.be/code/fr/d_claration_de_politique_r_gionale_8729079.pdf).

Cette déclaration valable pour la législature 2004-2009 se divise en deux parties : les politiques stratégiques transversales et les modes de gouvernance adaptées d'une part et d'autre part les politiques sectorielles.

Le gouvernement annonce la rédaction d'un Contrat d'avenir pour la période 2005-2015. On sait le rôle réel joué par le Contrat d'avenir lors de la législature précédente dans les négociations permanentes de la majorité arc-en-ciel : d'instrument de blocage des propositions des adversaires-partenaires, il est devenu au fur et à mesure un système de référence explicite facilitant le balisage et la légitimité des décisions de l'exécutif et du législatif. Son institutionnalisation ne peut que faciliter le travail de direction politique.

Notablement, la première politique transversale intitulée 'création d'activités' continue un chantier du gouvernement précédent basé sur la valorisation de l'entreprise comme politique publique. C'est en quelque sorte, la 'teinte bleue' restant du passage des libéraux et de la

problématique de la création de richesses en Wallonie. Les deuxième et troisième politiques transversales, ‘développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire’ et ‘inclusion sociale’, si elles restent en gros dans la continuité, Contrat d’avenir actualisé oblige, des décisions précédentes, portent plus facilement la marque des centristes et des socialistes. En effet, la formation et la solidarité sont plus proches des priorités des partenaires actuels, ils forment plus facilement une communauté programmatique. La quatrième politique transversale concerne le développement territorial équilibré et durable. Le passage des écologistes au pouvoir laisse ainsi des marques dans l’affichage de la politique gouvernementale. Pour les traces bleues comme pour les traces vertes, il est à l’heure actuelle impossible de prédire s’il s’agit d’effets d’annonce ou d’une volonté d’empêcher ces partis de revenir au pouvoir, une manière alors de chasser sur leurs terres.

Signalons que la direction des politiques ‘création d’activités’ et ‘développement des savoirs’ sera assurée par des comités de pilotage interministériels à décision collégiale assistés de ‘Task forces’ administratives chargés de les rendre opérationnels. Cette nouvelle méthode de gouvernance devrait assurer, d’après la déclaration, le respect des partenaires et la transparence dans l’action. Aux dires de l’ex ministre Kubla, cela devrait ‘noyer les ministres dans des comités’, les empêcher de communiquer et les transformer en gouvernement de notaires.

Ensuite, vingt-trois politiques sectorielles sont évoquées dans la déclaration de politique gouvernementale, depuis les relations ‘intrabelges’ (« [Le gouvernement wallon] sera ferme face à toute velléité de régionalisation de compétences qui remettrait en cause les mécanismes de solidarité interpersonnelle ou interrégionale, et qui porterait alors atteinte à l’existence même de l’Etat belge. »)

On sait que l’une de marques de la politique centriste héritée de l’ancien cléricalisme qui n’est plus de mise restait le pacte associatif. Le pacte associatif prôné par le CDH reposait le principe de subsidiarité et privilégiait donc l’initiative associative à l’initiative publique. Cette méfiance vis-à-vis de l’action politique soupçonnée dès lors d’être politicienne reflétait les anciennes préférences paroissiales et mutualistes face une action publique pourtant prônée par les socialistes. L’affrontement entre les deux partenaires de la coalition risquait donc de se produire ici.

« Le pacte associatif organisera la complémentarité entre les services publics d’une part, et les associations d’autre part, en rappelant que ces dernières permettent de développer l’action des pouvoirs publics en exerçant des missions d’intérêt général ;

Le pacte associatif définira les principes d’un partenariat contractuel respectant les grandes lois du service public dans le cadre de la subsidiarité »

Outre ces principes qui opèrent une synthèse entre les points de vue traditionnels des deux anciens ‘guerriers scolaires’ et culturels, la transparence des comptes, l’égalité d’accès aux services des associations d’une part et la non-discrimination entre associations dans l’octroi de subsides d’autre part sont reconnus comme points d’accord concrets. D’une manière plus classique, le choc entre les anticlériaux et les clériaux se manifestait surtout dans le domaine de compétences de la Communauté française à savoir l’enseignement. Le partage des compétences a été effectué là aussi de manière plus simple que dans la tripartite précédente puisqu’un ministre de chaque parti occupe un poste délimité par l’âge de l’obligation scolaire. Marie Arena, et Marie-Dominique Simonet se partagent ces domaines et la ministre-présidente siège aussi à la formation à la Région. Equilibre des puissances...

Dans ce contexte, on comprend que la position des centristes se différencie de celle qu’ils tenaient quand ils s’appelaient encore chrétiens : la renonciation explicite à l’étiquette traditionnelle entraînera

à sa suite une modification des règles de fonctionnement des responsables du parti. Si l'associatif chrétien et l'enseignement catholique font toujours partie de leur préoccupation, elles ne sont plus prioritaires et ils ne sont plus les seuls à les défendre : n'oublions pas que la Cour d'Arbitrage a vu ses fonctions s'élargir en 1988 pour permettre une vraie communautarisation de l'enseignement.

L'étiquette centriste a maintes fois servi à recouvrir un flacon de droite et si l'axe clérical-anticlérical ne se révèle plus opérant, l'axe socio-économique risque de se retrouver au 'centre' des préoccupations des nouveaux humanistes. Bien entendu, dans ce gouvernement, ils peuvent être entraînés comme par la force des choses à adopter une position plus à droite puisque le PS pourrait occuper toute la gauche. Mais ces pronostics devront être réexaminés ultérieurement en vérifiant que le parti dominant gérant la Région ne glisse pas vers sa droite afin de garantir orthodoxie budgétaire, sens de l'Etat, attractivité des investissements internationaux et autres contraintes de la réalité sur les décideurs une fois que les campagnes électorales sont passées.

Une inconnue totale dans ce paysage : les conséquences de la percée du FN en Wallonie sur les programmes et les dossiers des partis au pouvoir mais aussi sur ceux jetés dans l'opposition. Bien entendu, la question de la sécurité physique et des biens se trouve dans les compétences du Fédéral et c'est l'axe Onkelinx-Dewael qui peut orienter les questions qui servent d'épouvantail à l'extrême droite mais la Région peut intervenir ici par une politique de la Ville où le préventif-sécuritaire-social joue de façon moins visible mais qui peut être efficace. Le MR gardera toute son aile droite pour réoccuper le terrain perdu en 2004.

Enfin, reste la question du Forum institutionnel qui s'ouvrira à l'automne. Aux déclarations étonnantes du premier ministre fédéral qui proposait aux francophones de betonner ce qui l'était déjà en échange de ce que les francophones ne souhaitent pas ont succédé les positions aussi visiblement irréalistes comme le transfert de Rhode-Saint-Genèse à la Wallonie pour désenclaver Bruxelles mais dans l'état actuel des choses, la position des francophones est stable : ils ne sont pas demandeurs et donc pas offreurs non plus. Ce Forum devrait être intéressant à observer...